

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Eric GUEGUEN**

**N° 57**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 08/12/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021  
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Tarifs assainissement 2022**

**Fixation du tarif assainissement pour l'année 2022. Il est proposé d'augmenter les tarifs du coût de la vie soit 1,8 %.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer les tarifs assainissement 2022, comme suit :

**1. Assainissement collectif :**

- tarif de l'assainissement pour les usagers des communes d'Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Quimper ;

<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
1,237 € HT	1,259 € HT

Pour le calcul de la surtaxe, la rémunération du fermier est déduite du montant de la surtaxe communautaire (tableau estimatif ci-joint). Ce tarif ne prend pas en compte la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau qui était de 0,15 en 2021.

- tarif de l'assainissement sur le territoire des communes de Briec, Ederm, Landrévarzec, Landudal et Quéménéven en augmentant la structure tarifaire (part fixe + part proportionnelle) comme suit :

	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
<b>UT BRIEC</b>		
Part fixe	18,62 € HT	18,96 € HT
Part proportionnelle :		
- de 0 à 6000 m <sup>3</sup>	1,139 € HT	1,160 € HT
- > 6000 m <sup>3</sup>	1,034 € HT	1,053 € HT
<b>QUÉMÉNÉVEN</b>		
Part fixe	24,00 € HT	24,44 € HT
Part proportionnelle	1,19 € HT	1,211 € HT

Pour 120 m<sup>3</sup> en euros/m<sup>3</sup>, le tarif est de 1,318 € HT sur l'UT de Briec et de 1,415 € HT pour Quéménéven.

## 2. Vente de biométhane

Depuis 2017, un budget annexe biogaz a été créé, cette activité de valorisation des sources d'énergie renouvelables devant être retracée dans un budget distinct. Le biogaz issu des boues du digesteur de la station d'épuration du Corniguel subit un traitement avant d'être réinjecté dans le réseau GRDF et vendu à un opérateur.

Ce principe de fonctionnement se traduit par une revente de la matière brute du budget annexe assainissement au budget biogaz et la prise en charge des dépenses liées à la production de l'énergie par le budget annexe biogaz.

Il est proposé de fixer le prix de vente du biométhane au budget annexe biogaz comme suit :

- prix à la tonne.....39,61 € HT/T (stable)

Ce prix est applicable pour l'année 2022.

## 3. Tarifs sur les apports à la station d'épuration du Corniguel (part communautaire) :

- matières de vidange.....2,29 € HT/T

- sables et matières de curage .....17,29 € HT/T

- graisses .....23,04 € HT/T

## 4. Assainissement non collectif :

Il est proposé au conseil communautaire de modifier les tarifs des interventions sur l'assainissement non collectif, comme suit. La même tarification s'applique sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale, en raison de l'harmonisation du fonctionnement du service.

	<b>Tarifs 2022</b>
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans) installation conforme	80 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de la 4ème installation (cas des campings, de gîtes, etc.) conforme	70 € HT / contrôle
Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans) installation non conforme	170 € HT / contrôle
Contrôles de bon fonctionnement dans le cas de plusieurs installations à la même adresse à partir de la 4ème installation (cas des campings, de gîtes, etc.) non conforme	150 € HT / contrôle

Redevance de contrôle de bon fonctionnement (tous les 4 ans) installation avec filière spécifique agréée (filiales compactes) ou filière classique disposant d'un dispositif de relevage	90 € HT / contrôle
Pénalité installation non conforme polluante (sur courrier)	300 € HT / an
Contrôle de conception	120 € HT / contrôle
Contrôle de réalisation	120 € HT / contrôle
Contrôle d'une installation individuelle pour la vente de maison	120 € HT / contrôle
Facturation dans le cas d'un déplacement d'un contrôleur pour un rendez-vous infructueux à compter du 3 <sup>ème</sup> déplacement	50 € HT / déplacement
Avis écrit du SPANC sans déplacement dans le cadre d'une vente	35 € HT / courrier
Visite supplémentaire dans le cas de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vente de maison</li> <li>- contrôle de conception ou de réalisation</li> <li>- contrôle de bon fonctionnement</li> </ul>	50 € HT / visite supplémentaire
Contrôle d'un installation individuelle en l'absence de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réhabilitation dans le délai d'un an dans l'année suivant l'achat du bien</li> <li>- réhabilitation dans un délai de 4 ans pour les installations présentant un risque sécuritaire ou sanitaire</li> </ul>	200 € HT / contrôle
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH <b>avec</b> transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis	75 € HT / an
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations de plus de 20 EH <b>en l'absence de</b> transmission des éléments réglementaires dans les délais impartis	300 € HT / an